

## POSTULAT

**du groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par les députés Jérémie Pralong, Florian Chappot (suppl.), Jean-Henri Dumont et Didier Fournier, concernant la production d'un document sur l'état des installations hydroélectriques (barrages, conduites forcées, prises d'eau, etc.) (13.09.2012) 4.218**

Durant les cinquante prochaines années va se jouer une étape importante pour la gestion de l'eau en terre valaisanne. Non seulement les montants des retours des concessions devront être répartis mais aussi des décisions engageant les Valaisannes et les Valaisans pour plusieurs générations devront être prises (choix des futurs concessionnaires, partage des ressources, décision de réparer des ouvrages ou de les assainir, etc.). Une stratégie cantonale globale doit être débattue et définie, dans l'intérêt général des Valaisannes et des Valaisans, et en tenant compte des intérêts des communes et du canton.

Ces murs en béton et toutes les parties mouillées, proie aux caprices du temps sont en effet au cœur du débat. L'ADG avait déjà fait écho de ses préoccupations quant à l'état d'usure des installations hydroélectriques, en particulier le taux de sédimentation et la viabilité de ces ouvrages, via une interpellation, le 18 novembre 2011. La réponse du Conseil d'Etat a convaincu l'alliance de gauche que la situation semble bien floue: personne ne semblait connaître la durée de vie des installations hydroélectriques valaisannes ni leur état actuel.

Néanmoins, après entretien avec des professionnels du domaine, le groupe ADG a pris connaissance que des experts étaient nommés à vie pour suivre l'état des barrages et leur évolution. Ces informations sont détenues par les concessionnaires. De plus, une autre partie du suivi de l'évolution des installations hydroélectriques pourrait se trouver à l'OFEN.

Les auteurs de ce postulat estiment qu'il n'est pas raisonnable de négocier le retour de concessions à propos d'ouvrages dont l'état de vieillesse n'est pas publié clairement dans un document accessible au Parlement et au Gouvernement. Un état qui pourrait amener les acteurs politiques à se rendre compte que ces géants de béton sont une lourde responsabilité, à entretenir et à assainir.

Conclusion:

Afin de mener une politique responsable et de prendre des décisions en connaissance de cause, nous demandons au Conseil d'Etat de rassembler les différentes informations ci-après au sujet de chacun des barrages valaisans et leur partie mouillée (conduites forcée, prises d'eau, etc.). Ce document devra être mis à disposition des parlementaires et traiter différents aspects, notamment :

- l'état de «santé» de chacune des installations hydroélectriques;
- la durée de vie estimée de chacun de ces ouvrages (partie mouillée);
- les coûts d'assainissement ou de réparation;
- la qualité des bétons de chacun des ouvrages;
- la résistance sismique de chaque barrage;
- le remplissage sédimentaire des lacs;
- la stabilité à long terme de l'ouvrage.

Le Conseil d'Etat est invité à consulter les différents experts affiliés à chacun des barrages, à prendre contact avec l'OFEN et à produire des informations précises quant aux risques et aux charges effectives liées à l'exploitation et à l'assainissement des barrages et des autres parties mouillées. Après avoir produit ce document au niveau du Parlement et du Gouvernement, il sera possible de négocier intelligemment le retour des concessions et d'éviter le cas échéant de mauvaises surprises.

Sion, le 13 septembre 2012  
(11h40)

Groupe ADG (SPO-PS-VERTS-PCS), par  
Jérémie Pralong, député  
Florian Chappot, député (suppl.)  
Jean-Henri Dumont, député  
Didier Fournier, député